

A_2026_20

ARRÊTÉ
de délégation de signature

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Mme Marie MINOS, fonctionnaire titulaire ,

Monsieur le maire de Grézels,

ARRETE

Article 1 : Madame Marie MINOS, adjoint administratif territorial, fonctionnaire titulaire, est déléguée, sous la surveillance et la responsabilité du maire, à signer les documents suivants :

- avis de dépôt des demandes d'urbanisme
- copies et extraits d'actes d'état civil
- attestations d'adresses

La signature de Madame Marie MINOS sera précédée de la mention "par délégation du maire"

Article 2 : une copie du présent arrêté sera transmise à Madame la Préfète.

À Grézels, le 07 avril 2026
Monsieur le maire, Sébastien PEREZ



Monsieur le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Notifié le 07/04/2026
Signature de l'agent



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>